



RÈGLEMENT BEAC-172
RÈGLEMENT SUR LES TARIFS– JANVIER 2026

Adopté lors de la séance ordinaire du Conseil
tenue le xx décembre 2025



PROVINCE DU QUÉBEC
VILLE DE BEACONSFIELD

RÈGLEMENT BEAC-172

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS – JANVIER 2026

À la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield, tenue dans la salle du Conseil, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le XX décembre 2025 à 20 h;

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Martin St-Jean et les conseillers Dominique Godin, Marie Léveillé, Robert Mercuri, David Newell, Jason Rossie et Tim Quinn

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé et l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi XX novembre 2025;

Sur motion donnée par le conseiller XXX , appuyée par le conseiller XXX et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 MODE DE TARIFICATION

Les biens, services et activités décrites à l'article 2 sont financés, en tout ou en partie, au moyen du tarif prévu au présent règlement.

ARTICLE 2 TARIF

Le présent règlement impose et autorise le prélèvement d'un tarif non remboursable, sauf indication contraire, pour l'utilisation des biens ou services mentionnés ci-dessous ou pour les bénéfices découlant des activités décrites ci-dessous, selon le tarif prévu pour chaque bien, service ou activité.

2.1 SERVICE AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATROUILLE MUNICIPALE

	BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	TARIF
2.1.1	Permis de construction Redevance de transport - Réseau express métropolitain (REM) – si applicable Conformément au Règlement concernant la redevance de transport à l'égard du Réseau express métropolitain (RLRQ c. A-33.3, r.1) de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3, a. 97.2 et 97.3), des frais d'étude de dossier seront exigibles pour valider si une redevance est applicable et s'il y a lieu, pour établir le montant de la redevance, et ce, pour toute demande de permis dont la réalisation des travaux est assujettie à ce règlement.	Coût de l'étude du dossier (frais du consultant désigné par la Ville) + 15 % frais d'administration
2.1.1.1	Habitation a) Nouveau bâtiment résidentiel (\$/m² de superficie brute de plancher)	23,20 \$/m² de 0 à 225 m² 23,70 \$/m² de 226 à 400 m² 24,20 \$/m² de 401 à 599 m² 24,70 \$/m² de 600 m² et plus Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis concerné.



b) Agrandissement résidentiel	14,75 \$/1 000 \$ de coût de travaux de construction (minimum 200 \$) Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis concerné et lorsque les exigences de remise en état de l'emprise municipale prévues au Règlement BEAC-120 seront rencontrées, le cas échéant.
c) Rénovation résidentielle	14,75 \$/1 000 \$ de travaux de construction (minimum 200 \$)
d) Garage détaché	225 \$ Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis concerné et lorsque les exigences de remise en état de l'emprise municipale prévues au Règlement BEAC-120 seront rencontrées, le cas échéant.
e) Piscine creusée	325 \$ Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis concerné et lorsque les exigences de remise en état de l'emprise municipale prévues au Règlement BEAC-120 seront rencontrées, le cas échéant.
f) Piscine hors-terre	275\$
g) Tout autre bâtiment et construction accessoire (excluant thermopompe et équipement mécanique)	68 \$

2.1.1.2	Usages des groupes Commerce (C), institutionnel et récréatif (INST), parc et espaces publics (P), utilité publique, transport et communication (U)	
a) Nouveau bâtiment (\$/m ² de superficie brute de plancher)	23,70 \$/m ² de 0 à 225 m ² 24,20 \$/m ² de 226 à 400 m ² 24,70 \$/m ² de 401 à 599 m ² 25,20 \$/m ² de 600 m ² et plus Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis ou de certificat concerné et lorsque les exigences de remise en état de	



		l'emprise municipale prévues au Règlement BEAC-120 seront rencontrées, le cas échéant.
b) Agrandissement		20 \$/1 000 \$ de coûts de travaux de construction de la partie agrandie (minimum 350 \$) Un dépôt de 2 500 \$ est également requis. Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences prévues au Règlements BEAC-045 sur les permis et certificats seront rencontrés pour le type de permis ou de certificat concerné et lorsque les exigences de remise en état de l'emprise municipale prévues au Règlement BEAC-120 seront rencontrées, le cas échéant.
c) Rénovation		20 \$/1 000 \$ de coûts de travaux de construction (minimum 350 \$)

2.1.1.3	Étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale	
a) Groupe habitation		
i) Nouvelle construction et agrandissement		
1. Bâtiment d'un seul logement		600 \$ pour 2 présentations et 300 \$ par présentation additionnelle
2. Bâtiment de 2 logements et plus		1 500 \$ pour 2 présentations et 750 \$ par présentation additionnelle
ii) Toute autre catégorie de travaux		300 \$ pour 2 présentations au Comité consultatif d'urbanisme et 150 \$ par présentation additionnelle
iii) Modification architecturale à un plan ayant déjà été approuvé :		
1. Demande avant la réalisation des travaux qui diffèrent du plan ayant déjà été approuvé		300\$
2. Demande pour des travaux qui diffèrent du plan ayant déjà été approuvé qui sont déjà réalisés		600\$
b) Groupe commerce et institutionnel		
i) Nouvelle construction et agrandissement		200 m ² et moins : 675 \$ 201 m ² à 500 m ² : 1 200 \$ 501 m ² à 1 000 m ² : 1 775 \$ 1 001 m ² et plus : 2 775 \$
ii) Enseigne		150 \$ / enseigne
iii) Toute autre catégorie de travaux		600 \$
iv) Modification architecturale à un plan ayant déjà été approuvé :		
1. Demande avant la réalisation des travaux qui diffèrent du plan ayant déjà été approuvé		600 \$
2. Demande pour des travaux qui diffèrent du plan ayant déjà été approuvé qui sont déjà réalisés		1 000 \$



2.1.2	Certificat d'autorisation	
	a) Abattage d'arbres	78 \$+ dépôt* Le tarif ne s'applique pas aux frênes ni au cas où l'arbre est tombé naturellement ou en raison d'une situation climatique *Un dépôt de 500\$ est requis pour les 5 premiers arbres à abattre auquel s'ajoute 100\$ par arbre supplémentaire, dans tous les cas (frênes et arbres tombés naturellement y compris). Le dépôt sera remboursé lorsque les exigences relatives au remplacement d'arbre prévues au Règlement de zonage 720 seront remplies.
	b) Antenne de télécommunication	1 300 \$
	c) Déblai et remblai	125 \$/terrain
	d) Démolition d'un immeuble principal ou d'un immeuble assujetti au Règlement BEAC-152	
	i) Démolition ou déplacement d'un immeuble nécessitant un rapport d'inspection sur l'état de l'immeuble	
	1. Démolition d'un immeuble	16 100 \$* + dépôt de 1 000 \$**
	2. Démolition d'un immeuble patrimonial au sens du Règlement BEAC-152	22 100 \$* + dépôt de 1 000 \$**
	3. Tous documents complémentaires pour l'étude d'une demande pour un immeuble dont le potentiel patrimonial est soulevé lors de la réalisation des études ou demandés par le comité de démolition en vertu du Règlement BEAC-152	5 000 \$
	ii) Démolition ou déplacement d'un immeuble ne nécessitant pas de rapport d'inspection sur l'état de l'immeuble	
	1. Démolition d'un immeuble	14 100 \$* + dépôt de 1 000 \$**
	2. Démolition d'un immeuble patrimonial au sens du Règlement BEAC-152	20 100 \$* + dépôt de 1 000 \$**
	iii) Démolition d'un immeuble visé à l'article 5.2 c) et f) du Règlement BEAC-152	3 100 \$* + dépôt de 1 000 \$** * Le tarif comprend l'ouverture et la fermeture de la vanne d'eau durant les heures régulières de service ** Un dépôt de 1 000\$ pour le compteur d'eau existant sur le bâtiment à être démoli. Le dépôt sera remboursé quand une photo de la lecture du compteur précisant la date de prise sera fournie à la trésorerie et que ce compteur aura été remis aux Travaux publics.
	e) Démolition d'un bâtiment accessoire	67 \$* *sauf si visé par le Règlement BEAC-152



f) Déplacement de construction et d'équipement (large charge) sur la voie publique	2 600 \$
g) Enseigne permanente	150 \$
h) Espace de stationnement : aménagement ou modification	110 \$
i) Espace de stationnement : aménagement ou modification d'un stationnement d'une superficie totale supérieure à 465 m ²	275 \$
j) Fête de parc et voisinage	n/a
k) Installation septique	125 \$
l) Travaux dans la bande riveraine	390 \$
m) Sollicitation ou distribution porte-à-porte de matériel publicitaire	140 \$/année
n) Tournage cinématographique	
i) Activité cinématographique	1 500 \$/événement
ii) Location d'espace public pour tournage	2 400 \$/jour + dépôt de 10 000 \$ ou plus selon l'estimation par la ville du coût de réhabilitation du terrain.
o) Usage temporaire et bâtiment temporaire	105 \$
p) Modification d'une adresse civique	210 \$
q) Forage et le fonçage de pieux sur la propriété privée	210 \$
r) Installation d'une terrasse commerciale	70 \$

2.1.3	Modification du règlement de zonage	
a) Frais d'étude		1 075 \$
b) Procédure d'adoption		5 340 \$
c) Procédure d'adoption si modification au plan d'urbanisme		8 725 \$

2.1.3.1	Centre de la petite enfance ou garderie	
	Demande de permis visant la construction d'un bâtiment à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie en zone résidentielle	525 \$ + 500 \$ si la demande est acceptée par le Conseil de ville

2.1.4	Dérogation mineure	
a) Pour le groupe habitation à l'exception du groupe multifamilial		825 \$ + 325 \$ pour une seconde publication à la demande du requérant
b) Pour tous les autres groupes		2 165 \$



2.1.5	Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble	
	a) Frais d'étude	1 075 \$
	b) Procédure d'adoption	5 340 \$
2.1.6	Projet d'ensemble résidentiel et Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	
	a) Présentation au Comité consultatif d'urbanisme	2 165 \$
2.1.7	Certificat d'occupation	
	a) Usage commercial	215 \$
	b) Résidence pour personnes âgées	215 \$
2.1.8	Permis de lotissement	
	a) Lotissement d'un terrain/lot	540 \$ pour premier lot et 215 \$ par lot additionnel
2.1.9	Copie de plans	
	a) Copie papier	Coût + 15 % frais administration
	b) Numérisation	50 \$ pour les six premières pages et 3,50 \$/page additionnelle
2.1.10	Patrouille municipale Utilisation des services par des organismes non reconnus ou à but lucratif	
	a) Véhicule de la patrouille municipale + un agent	145 \$/heure
	b) Chaque agent additionnel (aucun véhicule)	75 \$/heure
2.1.11	Immatriculation et contrôle des chiens, chats et autres animaux	
	a) Licence pour l'enregistrement d'un animal non stérilisé	72 \$/2 ans*
	b) Licence pour l'enregistrement d'un animal stérilisé	36 \$/2 ans*
	c) Remplacement d'une médaille perdue	10 \$
	d) Frais pour la mise en fourrière d'un animal sans licence d'enregistrement	50 \$/jour
		* Frais annuel ajustés au prorata du nombre de mois complets lors de l'enregistrement d'un nouvel animal * Remboursement de 50 % du tarif lorsque le chien décède dans les 12 premiers mois, sur preuve d'un document attestant le décès



	et lorsque le gardien déménage à l'extérieur de la Ville de Beaconsfield dans les 12 premiers mois suivant l'obtention de la licence, sur preuve d'un document indiquant la nouvelle adresse.
--	---

2.1.12	Permis pour entrepreneurs paysagiste / déneigement / applicateurs de pesticides a) Entrepreneur en déneigement b) Entrepreneur paysagiste c) Entrepreneur applicateur de pesticides d) Permis temporaire d'application de pesticides e) Remplacement d'un permis pour entrepreneur paysagiste, entrepreneur en déneigement ou certificat d'enregistrement pour un entrepreneur applicateur de pesticides f) Permis pour utilisation du dépôt à feuilles	 105 \$ par année (1 ^{er} novembre au 31 octobre) pour chacun des véhicules moteurs à être utilisés. 105 \$ par année (1 ^{er} avril au 30 novembre) pour chacun des véhicules routiers à être utilisés. 60 \$ par année (1 ^{er} janvier au 31 décembre) par entrepreneur 15 \$/permis 15 \$/remplacement d'un permis ou d'un certificat d'enregistrement 700 \$ / année (saison automnale) pour chacun des véhicules ou remorques utilisés
---------------	--	---

2.1.13	Utilisation de la rampe d'accès à l'eau Lakeview pour embarcations nautiques non motorisées	100 \$ / année + dépôt de 100 \$ pour la clé
---------------	--	--

2.2 GREFFE ET AFFAIRES PUBLIQUES

	BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	TARIF
2.2.1	Transcription et reproduction d'un document papier a) Copie de règlement b) Photocopie d'un document autre qu'un règlement c) Rapport d'événement ou d'accident d) Copie du plan de rues ou tout autre plan e) Copie du rapport financier	Frais prescrits par la Loi, sujets à toute indexation selon le règlement établi par le Gouvernement du Québec 0,48 \$/page (maximum 35 \$) 0,48 \$/page 19,50 \$ 4,85 \$ 3,90 \$
2.2.2	Signature d'un commissaire à l'assermentation	Frais prescrits par la Loi, sujets à toute indexation selon le règlement établi par le Gouvernement du Québec Sans frais pour les résidents * 5 \$/document assermenté pour un non-résident* * Plus les frais de copie, si applicable. Documents à titre personnel seulement, pas de documents professionnels

2.2.3	a) Permis de stationnement temporaire	Sans frais
--------------	---------------------------------------	------------



	Un permis de stationnement temporaire peut être obtenu par les résidents ou invités aux conditions suivantes: - Le permis sera valide pour une (1) nuit seulement de 2 h à 6 h - Le permis devra être placé dans la lunette arrière du véhicule pour lequel le permis a été émis - Aucun permis ne sera émis s'il neige, si on prévoit de la neige, ou si d'autres travaux de nettoyage ou autres travaux routiers sont planifiés - Aucun permis ne sera émis pour le stationnement sur les routes principales à moins qu'il y ait une allée à cet effet - Le détenteur du permis doit respecter les règles de signalisation, sur les bornes-fontaines, etc. - Il y aura un maximum de trois (3) permis émis par véhicule, par adresse, par année - Les permis peuvent être obtenus par les résidents soit à la réception de l'Hôtel de Ville durant les heures d'ouverture régulières, au Service de la patrouille municipale pendant les quarts de travail réguliers ou en contactant le Centre d'appels après les heures régulières de bureau. (Si aucun permis n'est affiché, il est possible que le Service de police émette une contravention) b) Permis de stationnement réservé (stationnement de la gare Beaurepaire) - Vignette valide pour un (1) an - Réservé aux résidents	10 \$/vignette 5 \$/coût de remplacement de la vignette
--	---	--

2.2.4.	Célébration d'un mariage ou d'une union civile Frais pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile et Frais pour l'utilisation, l'aménagement et la remise en état de la salle du Conseil	308 \$ (plus taxes) * * Frais prescrits par la Loi, sujets à toute indexation selon le règlement établi par le Gouvernement du Québec et 375 \$ + dépôt remboursable de 200 \$
2.2.5.	Politique - arbres et bancs commémoratifs a) Arbre b) Banc remis en état (déjà en place) c) Nouveau banc (installation remonte à moins de 3 ans)	750 \$ + taxes 1 500 \$ + taxes 3 500 \$ + taxes
2.2.6.	Tarif pour le traitement administratif des dossiers de vente d'immeuble pour non-paiement de taxes municipales (articles 511 et suivants, Loi sur les cités et ville) a) Si une seule publication de l'avis public b) Si une 2^e publication est requise (montant ajouté à « a »)	1 000 \$ 300 \$ Fait partie des frais encourus pour la vente en proportion du montant de la dette.

2.3 SERVICES ADMINISTRATIFS



	Biens, services ou activités	Tarif
2.3.1	a) Chèque sans provision ou tout effet bancaire dont la compensation est refusée par l'institution financière b) Confirmation de taxes ou extrait du rôle foncier c) Vente de garage * « année » désigne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année d) Vérification d'un compteur d'eau (remboursable si inexacte) e) Demande écrite de lecture de compteur d'eau sans réponse dans un délai de 15 jours f) Demande écrite de remédier à un compteur d'eau défectueux sans réponse dans un délai d'un an g) Taux de consommation d'eau estimée en l'absence d'historique de consommation h) Envoi d'une lettre certifiée i) Recherche de frais de parcs applicables sans demande de permis	35 \$/chèque 20 \$/confirmation 10 \$ (2 ventes/année*) 175 \$/ vérification 150 \$ en sus du coût de consommation établie 1 500 \$ annuellement en sus du coût de consommation établie 25 mètres cubes par mois. (selon le tarif applicable en vertu du règlement 640 concernant l'approvisionnement d'eau et l'imposition d'une taxe d'eau) 10 \$/lettre 300 \$

2.4 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

	BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	TARIF
2.4.1	Approvisionnement d'eau a) Ouvrir / fermer la vanne d'eau (arrêt de distribution) i) Durant les heures régulières du service ii) Hors des heures régulières du service (lundi au vendredi) et le samedi iii) Le dimanche et les jours fériés b) Installation ou enlèvement de compteur d'eau c) Inspection du branchement d'aqueduc ou égout sanitaire, sauf nouvelle construction d) Changement de diamètre du compteur d'eau plus la différence de prix entre le nouveau et l'ancien compteur d'eau e) Vérification d'un compteur d'eau (remboursable si inexact) f) Lecture du compteur d'eau lors d'une vente g) Retiré h) Tuyauteur i) Durant les heures régulières du service	105 \$ 325 \$ 515 \$ 155 \$ /installation ou enlèvement 155 \$ /inspection 5/8 à ¾" 155 \$ ¾ à 1" 230 \$ 1" à 2" 590 \$ 2" et plus prix du manufacturier consulter la section « Services administratifs » 205 \$/lecture 105 \$/heure



	ii) Hors des heures régulières du service (lundi au vendredi) et le samedi	3 heures min. (465 \$) et 155 \$ par heure additionnelle
	iii) Le dimanche et les jours fériés	3 heures min. (465 \$) et 155 \$ par heure additionnelle
	i) Réparation de la boîte noire	205 \$
	j) Remplacement du couvercle de la boîte de service	55 \$
	k) Excavation de la boîte de service	1550 \$

2.4.2	Accès au conteneur de matériaux en vrac Le dépôt de matériaux en vrac situé aux Travaux publics est à la disposition des résidents seulement, sur présentation d'une preuve de résidence. Un total de cinq (5) accès gratuits par adresse civique est autorisé annuellement. Par la suite, les frais suivants s'appliquent : a) Automobile b) Camionnette « pick up » et fourgonnette c) Camion « cube » d) Camion avec benne (poids de moins de 5 tonnes seulement) e) Remorque 1 essieu f) Remorque 2 essieux	15 \$/voyage 45 \$/voyage Minimum 105 \$/voyage* Minimum 155 \$ /voyage* Minimum 85 \$/voyage* Minimum 210 \$ /voyage* *sur estimation
--------------	---	--

2.4.3	Cueillette spéciale chez le résident a) Camion « pick-up » b) Équipe avec camion 6 roues c) Équipe avec camion 10 roues	105 \$/cueillette 210 \$/cueillette 285 \$/cueillette
--------------	---	---



2.4.4	Égouts	
	a) Utilisation du camion à égout	
	i) Durant les heures de travail régulières du service	310 \$ /appel
	ii) Hors des heures régulières (lundi au vendredi) et le samedi	655 \$/appel
	iii) Le dimanche et les jours fériés	825 \$/appel
2.4.5	Collectes spéciales des branches	65 \$/premières 30 minutes 40 \$/15 minutes additionnelles
2.4.6	Location du balai de rue ou du camion-citerne	
	a) Durant les heures régulières du service	415 \$ /heure
	b) En temps supplémentaire (3 heures minimum)	515 \$ /heure (pour le camion-citerne, ajouter le prix de l'eau utilisée, selon le taux de la taxe en vigueur lors de l'utilisation)
2.4.7	Utilisation de l'emprise d'une rue publique, tel que :	
	- Ponceau - Fossé - Système d'irrigation - Coupe de toute sorte (bordure, trottoirs, etc.)	105 \$ + dépôt de 2 500 \$ Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences de remise en état de l'emprise municipale prévues au Règlement BEAC-120 seront rencontrées.
	- Nouveau raccordement ou remplacement d'entrée de service raccordé aux services d'aqueduc et d'égout de la Ville	205 \$*+ dépôt de 2 500 \$ Ce dépôt sera remboursé lorsque les exigences de remise en état de l'emprise municipale prévues au Règlement BEAC-120 seront rencontrées. *Le tarif comprend l'ouverture et la fermeture de la vanne d'eau durant les heures régulières de service
	Toute utilisation autre qu'une emprise de rue publique (parc, terrain municipal, etc.)	205 \$ + dépôt minimal de 10 000 \$ ou plus selon l'estimation par la Ville du coût de réhabilitation du terrain



2.4.8	Installation d'un compteur d'eau / nouvelle construction Ce montant inclut la fourniture et l'installation, le cas échéant, du compteur, l'inspection des branchements d'aqueduc et d'égout sanitaire et l'ouverture de l'arrêt de ligne	615 \$/compteur 5/8" 615 \$/compteur 3/4" 775 \$/compteur 1" 1290 \$/compteur 1 ½" 1550 \$/compteur 2" 1800 \$/compteur 3" Prix du compteur 4" à l'achat + 205 \$ antenne + 515 \$ installation
--------------	--	--

2.5 SERVICE CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Les tarifs associés aux biens, services et activités offerts par le Service Culture, loisirs et vie communautaire sont prévus à l'annexe « A », laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 TRAVAUX RECOUVRABLES DE TIERS

Pour les travaux recouvrables de tiers, il sera facturé ce qui suit :

- a) Rémunération de l'employé municipal au taux horaire prévu à la convention de travail ou à la politique de rémunération des cadres pour chaque heure de travail effectuée;
- b) Bénéfices marginaux de l'employé municipal, soit 57 % de la rémunération facturée;
- c) Équipements municipaux utilisés selon le taux horaire prévu à l'annexe « B », laquelle fait partie intégrante du présent règlement;
- d) Utilisation de matériaux et services externes découlant d'actions ou d'omissions du tiers, selon le coût indiqué sur la facture du fournisseur externe;
- e) Frais d'administration représentant 15 % de la facture (calculés en fonction des montants prévus aux paragraphes a) à d) ci-dessus).

ARTICLE 4 TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC

S'il y a lieu, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente provinciale s'ajoutent aux montants mentionnés au présent règlement. Il est entendu que les règles fiscales fédérales et provinciales doivent être respectées en tout temps.

ARTICLE 5 TARIFS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE LA VILLE

Les tarifs et droits fixés par le présent règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Ville de Beaconsfield.

Ces tarifs et droits s'appliquent nonobstant toute disposition inconciliable d'un autre règlement ou d'une résolution de la Ville de Beaconsfield.

Les montants dus en vertu du présent règlement ainsi que les montants dus pour des travaux recouvrables de tiers découlant d'actions ou d'omissions d'un tiers portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la ville, dès le trente et unième jour suivant la date de l'envoi d'une facture écrite par la Ville à l'utilisateur, au bénéficiaire ou au tiers

ARTICLE 6 TARIFS DE LA VILLE DE BEACONSFIELD AVANT JANVIER 2002 ET TARIFS ADOPTÉS OU MODIFIÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE BEACONSFIELD-BAIE D'URFÉ

Les tarifs imposés par règlements de la Ville de Beaconsfield en vigueur le 31 décembre 2001 ainsi que ceux adoptés ou modifiés par les règlements du Conseil d'arrondissement de Beaconsfield-Baie D'Urfé, Ville de Montréal, entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2005, et qui ne sont pas compris dans le présent règlement, continuent de s'appliquer.



ARTICLE 7 **REMPLACEMENT**

Le règlement BEAC-161 et ses amendements sont par les présentes remplacés.

ARTICLE 8 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et les tarifs s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2026.

MAIRE

GREFFIÈRE

PROJET



Règlement BEAC-172
Annexe A
Frais et tarifs pour le Service Culture et loisirs

Dans l'annexe A, le terme « association » désigne les associations dûment reconnues par le Conseil de la Ville de Beaconsfield, à moins qu'autrement spécifiquement mentionné au présent règlement.

(page suivante)



TABLEAU 1
SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BEACONSFIELD
Taxes incluses (si applicable)

MEMBRE	
Résidents de Beaconsfield & Kirkland	0 \$
Institutions de Beaconsfield	0 \$
Non-résident - Adulte	120 \$/année
Non-résident - Aîné	60 \$/année
Non-résident – Enfants et étudiant	60 \$/année
Non-résident – Famille (2 adultes et 2 enfants de moins de 13 ans)	240 \$/année
Remplacement de la carte	5 \$/carte
Non-résident – étudiant (enfant) - été (3 mois)	30 \$/3 mois
Non-résident – Famille - été (3 mois – enfants seulement)	60 \$/3 mois

N.B. SANS FRAIS POUR LES ÉTUDIANTS DE PLACE CARTIER ET BATSHAW QUI SE QUALIFIENT SOUS L’ENTENTE SPÉCIALE

IMPRESSION (BIBLIOTHÈQUE, CENTENNIAL, CENTRE RÉCRÉATIF)	
Photocopie-impression en noir et blanc (\$/page)	0,25 \$
Photocopie-impression couleur (\$/page)	0,50 \$

SERVICE	
Frais d’administration	10 \$

VENTE DE LIVRES EN CONTINU	
Documents élagués	0,25 \$ à 20 \$



TABLEAU 2
TARIFS DU CENTRE RÉCRÉATIF POUR LES ACTIVITÉS PUBLIQUES
Taxes incluses (si applicable)

RÉSIDENT (Beaconsfield et Kirkland)	ACTIVITÉ	ENTRÉE INDIVIDUELLE (sans frais avec la carte loisirs)
Enfant moins de 3 ans	- Bain libre - Patinage libre - Patinage artistique - Hockey libre - Gymnase	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans		2,50 \$
Adulte 18 à 59 ans		4,50 \$
Aîné 60 ans +		4,50 \$
NON-RÉSIDENT (autre que Kirkland)	ACTIVITÉ	ENTRÉE INDIVIDUELLE
Enfant moins de 3 ans	- Bain libre - Patinage libre - Patinage artistique - Hockey libre - Gymnase	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans		4,50 \$
Adulte 18 à 59 ans		6,75 \$
Aîné 60 ans +		6,75 \$

TARIFS POUR ACTIVITÉS PUBLIQUES - CARTES LOISIRS ET ACCES

RÉSIDENT (BEACONSFIELD SEULEMENT)	CARTE LOISIRS	TARIF / ANNÉE
Enfant moins de 3 ans	- Natation - Patinage libre - Patinage artistique - Hockey libre - Gymnase	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans		45,00 \$
Adulte 18 à 59 ans		55,00 \$
Maximum famille		125,00 \$
Aîné 60 ans +		25,00 \$
Remplacement de carte		10 \$/ carte
NON-RÉSIDENT	CARTE LOISIRS	TARIF / ANNÉE
Enfant moins de 3 ans	- Natation - Patinage libre - Patinage artistique - Hockey libre - Gymnase	Gratuit
Enfant 3 à 17 ans		160,00 \$
Adulte 18 à 59 ans		265,00 \$
Maximum famille		630,00 \$
Aîné 60 ans +		160,00 \$
Remplacement de carte		10 \$/ carte
NON-RÉSIDENT	CARTE D'ACCÈS	15 / 40 entrées
Junior 3 à 17 ans	- Natation - Patinage libre - Patinage artistique - Hockey libre - Gymnase	63 \$ / 171 \$
Adulte 18 ans+		94,50 \$ / 256,50 \$
Aîné 60 ans +		94,50 \$ / 256,50 \$



TABLEAU 3
TARIFS DE LOCATION DE GLACE AU CENTRE RÉCRÉATIF
Avant taxes

CATÉGORIE D’USAGER		UTILISATION/HEURES	TARIF / HEURE
Saison régulière (automne/hiver) Associations de sports mineurs de Beaconsfield (hockey, ringuette, patinage) Écoles de Beaconsfield		– Heures régulières – Heures non régulières (lundi au vendredi de 6 h à 17 h)	97,00 \$ 82,00 \$
Activités supervisées pour jeunes (pas d’heures d’associations /usage occasionnel) Jeunes < 18 ans		– Saison régulière – en tout temps – Camp – Association – Équipes de jeunes – Écoles – non-résidents	153,00 \$
Association des Anciens Hockeyeurs de Beaconsfield		– Saison régulière – en tout temps – Tarif de tournoi	158,00 \$ 138,00 \$
Adultes “Résident”: Minimum 60 % des participants doivent être des résidents de Beaconsfield.	Hors-pointe	Lundi à vendredi 6 h à 17 h	Résident : 158,00 \$ Non-résident : 184,00 \$
	Pointe	Lundi à vendredi 17 h à 24 h	Résident : 184,00 \$ Non-résident : 224,00 \$
	Pointe	Samedi-dimanche 6 h à 24 h	Résident : 184,00 \$ Non-résident : 224,00 \$
Écoles/ Camps (Commercial)		Camps pour jeunes de 2-18 ans	Pointe : 224,00 \$ Hors-pointe : 184,00 \$
Commercial			235,00 \$
PUBLICITÉ - ARÉNA		SPÉCIFICATIONS	TARIF / ANNÉE
Surfaceuse à glace		– Devant	1 020 \$
		– Chaque côté	1 020 \$
Panneau mural 4’x 8’ ou bande		– Commercial	435,00 \$
		– Association	165,00 \$
FRAIS ADDITIONNELS		SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Annulation de location Saison régulière		– Annulation reçue 6 jours ou moins	100 % du tarif
		– Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif
Annulation de location Saison estivale		– Annulation reçue 30 jours ou moins	100 % du tarif
		– Annulation reçue 31 jours ou plus	20 % du tarif



TABLEAU 4
TARIFS DE LOCATION DU GYMNASE AU CENTRE RÉCRÉATIF
Avant taxes

CATÉGORIE D'USAGERS	UTILISATION/ACTIVITÉ (EN TOUT TEMPS)	TARIF / HEURE
Associations Écoles de Beaconsfield	A1) Sport primaire (basketball, volleyball, etc.)	29,00 \$
	A2) Activité secondaire (Bluefins, hockey, soccer, synchro, cadet, etc.)	29,00 \$
	B1) Activité sociale avec cuisine (incluant montage et nettoyage)	79,00 \$
	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
Résident de Beaconsfield (Individu adulte / groupe) École à l'extérieur de Beaconsfield (Sports études)	A) Activité sportive	67,00 \$
	B) Activité sociale ou réunion (incluant montage et nettoyage)	91,00 \$
	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
Non-résident de Beaconsfield (Individu / activité de groupe) École de sport / camp commercial	A) Activité sportive	92,00 \$
	B) Activité sociale ou réunion (incluant montage et nettoyage)	152,00 \$
	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
Corporation, entreprise	A) Activité sportive	142,00 \$
	B) Activité sociale ou réunion (incluant montage et nettoyage)	191,00 \$
	Dépôt de sécurité et dommages s'applique	
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Dépôt de sécurité et dommage	A) Événement sportif	200 \$/événement
	B) Activité sociale	500 \$/événement
Annulation de location	Applicable pour toutes les installations	
	– Annulation reçue 6 jours ou moins	100% du tarif
	– Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif

- Aucun groupe de hockey-balle n'est permis



TABLEAU 5
TARIFS DE LOCATION DE LA PISCINE AU CENTRE RÉCRÉATIF
Avant taxes

CATÉGORIE D'USAGERS	UTILISATION/ACTIVITÉ (EN TOUT TEMPS)	TARIF / HEURE
Associations / Écoles - Équipe de natation BHS - Batshaw - Réadaptation - Écoles locales - Garderies locales - Centre Cartier - École de sports d'été - Programme Sport-Étude	Tarif de base : Piscine et 3 sauveteurs	131,30 \$
	Chaque sauveteur additionnel Selon les normes	26,30 \$
	Instructeur additionnel	33,10 \$
Associations - Bluefins - Synchro - Tiburon Water Polo	Piscine complète sans sauveteur	37,20 \$
	Événement piscine avec sauveteurs	106,10 \$
	Événement montage / démontage	32,50 \$
	Par corridor partagé	4,90 \$
Commercial	Chaque sauveteur additionnel Selon les normes	26,30 \$
	Tarif de base : piscine et 3 sauveteurs	228,00 \$
Résident - Privé - Camp d'été à Beaconsfield	Chaque sauveteur additionnel Selon les normes	26,30 \$
	Tarif de base : piscine et 3 sauveteurs	160,75 \$
Non-Résident - Privé - Groupes municipaux non-résident - Camps d'été non-résident - Écoles non-résident	Chaque sauveteur additionnel Selon les normes	26,30 \$
	Tarif de base : piscine et 3 sauveteurs	177,10 \$
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
*Dépôt de sécurité et dommage	Compétition	200 \$/compétition
Annulation de location	- Annulation reçue 6 jours ou moins	100% du tarif
	- Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif



TABLEAU 6
SALLES DU CENTRE RÉCRÉATIF ET CHALETS
Avant taxes

INSTALLATION	CATÉGORIE D’USAGERS/ACTIVITÉ	TARIF / HEURE
Centre récréatif - Salle polyvalente (900 pi ²) - Salon (600 pi ²) - Centre des jeunes (900 pi ²) Centre des jeunes avec restriction	Associations / Écoles de Beaconsfield • Réunion / cliniques • Activités • Rencontre sociale • Collecte de fonds	0 \$ 23,00 \$ 34,00 \$ 34,00 \$
	Résident (Beaconsfield) / Écoles régionales • Activités et réunions • Rencontre sociale	40,00 \$ 56,00 \$
	Non-résident • Activités et réunions • Rencontre sociale	57,00 \$ 82,00 \$
	Commercial • Toutes les activités	94,00 \$
Vestiaire aréna	• Sans location de glace	22,00 \$
	• Avec location de glace	12,00 \$
Salle de réunion Aréna	• Association – réunion	0 \$
	• Usage secondaire (pas de rencontre sociale)	22,00 \$
Chalet - Beacon Hill	Associations • Réunion / clinique / Guides et Scouts • Activité / conférence / exposition • Rencontre sociale avec cuisine / fête / réception • Collecte de fonds (3 heures min.) <u>Non disponible pour les activités commerciales</u>	0 \$ 34,20 \$ 44,90 \$ 44,90 \$
	Résident (Beaconsfield) • Réunion • Privé / Fête avec cuisine / réception /rencontre sociale / dîner / danse /mariage / baptême (3 heures min.) <u>Non disponible pour les activités commerciales</u>	65,00 \$ 75,00 \$
	Non- résident • Réunion • Privé / Fête avec cuisine / réception /rencontre sociale / dîner / danse /mariage / baptême (3 heures min.) <u>Non disponible pour les activités commerciales</u>	100,00 \$ 139,75 \$
Salle de réunion Chalet Beacon Hill	• Association – réunion	0\$
Autres chalets Disponibilité saisonnière	Associations • Réunion • Activité sociale	0 \$ 22.40 \$
	Résident (Beaconsfield)	22,40 \$
	Non disponible pour les non-résidents Non disponible pour les activités commerciales	N/A
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Dépôt de sécurité et dommage	Un dépôt peut être demandé	50 \$/événement
Annulation de location	– Annulation reçue 6 jours ou moins	100 % du tarif
	– Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif

(BEAC-161-1, art. 1 et 2)

NB¹ :

Réunion d’association = Assemblée générale, réunion mensuelle des directeurs, entraîneurs ou une clinique de certification sanctionnée et inscriptions.

NB² :

Tarif avantageux pour la location d’un chalet pour une fête de fin de saison pour les associations de sports mineurs - pour une période de 3 heures pour 69 \$ – nettoyage non inclus.



TABLEAU 7
ÉDIFICE CENTENNIAL, ANNEXE DE L’HÔTEL DE VILLE
Avant taxes

INSTALLATION	CATÉGORIE D’USAGERS/ACTIVITÉ	TARIF / HEURE
Édifice Centennial : Salle 204	Associations • Réunion	0 \$
Édifice Centennial: Salle 200	Associations • Réunion • Activité / Clinique / conférence / exposition	0 \$ 18,40 \$
Édifice Centennial : Rez-de-chaussée	Associations • Réunion • Activité / clinique / conférence / exposition • Rencontre sociale, fête, réception • Collecte de fonds	0 \$ 27,55 \$ 44,90 \$ 44,90 \$
	Résident (Beaconsfield) • Réunion • Privé, fête, réception, rencontre sociale, dîner, danse, mariage, baptême, incluant entreprises à profit ou non (3 heures min.) • Entreprise, commerce (Beaconsfield)	56,10 \$ 78,55 \$ 106,10 \$
	Non-résident • Réunion / activité • Privé, fête, réception, rencontre sociale, dîner, danse, mariage, baptême (3 heures min.) • Entreprise, commerce	83,65 \$ 122,40 \$ 151,00 \$
	Associations • Réunion • Activité / clinique / conférence / exposition • Rencontre sociale avec cuisine, fête, réception • Collecte de fonds (3 heures min.) <u>Non disponible pour les activités commerciales</u>	0 \$ 33,70 \$ 44,90 \$ 44,90 \$
	Résident (Beaconsfield) • Réunion • Privé, fête avec cuisine, réception, rencontre sociale, dîner, danse, mariage, baptême (3 heures min.) <u>Non disponible pour les activités commerciales</u>	66,30 \$ 100,00 \$
	Non-résident • Réunion / activité • Privé, fête avec cuisine, réception, rencontre sociale, dîner, danse, mariage, baptême, incluant (3 heures min.) <u>Non disponible pour les activités commerciales</u>	100,00 \$ 139,75 \$
Annexe Herb Linder		
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Frais additionnels	• Dépôt de sécurité pour toutes les locations sociales	200 \$/événement
	• Amende pour fermeture tardive	150 %/taux horaire
	• Amende pour confettis ou bulles	50 \$/événement
Annulation de location	Toutes les installations - Annulation reçue 6 jours ou moins	100% du tarif
	- Annulation reçue 7 jours ou plus	20 % du tarif

(BEAC-161-1, art. 3)

Notes

- Cuisine non disponible à l’édifice Centennial, espace-bar seulement.
- Centennial : Combinaison salle de conférence / salon – sous-sol non inclus.
- Location de la salle 200, salle 204, sous-sol - non disponible aux résidents ni aux non-résidents.



TABLEAU 8
TERRAINS SPORTIFS, PARCS ET ESPACES VERTS– FRAIS D’UTILISATION
Avant taxes

CATÉGORIE	UTILISATION / HEURE	TARIF / HEURE
Baseball / Soccer Pas de lignage ni d'équipement	Associations Résident Non-résident Corporatif	0 \$ 0 \$ 28,40 \$ 33,70 \$
Terrain multi-sport (patinoire extérieure/tennis)	Résidents Associations – en saison Corporatif	0 \$ 0 \$ 31,60 \$
CATÉGORIE	HEURE	TARIF
Cours - Parcs et espaces verts Ne s'applique pas aux : - terrains sportifs (tarif normal applicable) - parcs riverains (pas de cours permis)	7 jours sur 7 : 9 h à 21 h	Permis saisonnier 50 \$ (1 ^{er} mai au 30 septembre)
FRAIS ADDITIONNELS	SPÉCIFICATIONS	FRAIS
Annulation de location	Toutes les installations – Annulation reçue 6 jours ou moins – Annulation reçue 7 jours ou plus	100% du tarif 20% du tarif
ASSOCIATION - FRAIS DES USAGERS DE TERRAINS		
Soccer Lakeshore	Frais annuel	0 \$
Soccer pour femmes	Frais annuel	0 \$
Rugby	Frais annuel	0 \$
Balle lente	Frais annuel	0 \$
Baseball	Frais annuel	0 \$
Softball	Frais annuel	0 \$
Football	Frais annuel	0 \$
TOURNOI - ASSOCIATION	Préposé au parc Chaque heure additionnelle	26,30 \$ / h
TOURNOI - AUTRES	Préposé au parc	31,60 \$ / h

TABLEAU 9
CONTRATS D’UTILISATION DES INSTALLATIONS
Avant taxes

INSTALLATIONS	GROUPE D’USAGERS	TARIF / MOIS
Chalet Beacon Hill (cuisine disponible)	Garderie 5 jours / semaine 8 h à 17 h	1 440,00 \$ (journée entière)
Chalet Windermere (cuisine non disponible)	Garderie 5 jours / semaine 8 h à 17 h	635,00 \$ (journée entière)



TABEAU 10
TARIFS DE BASE DES PROGRAMMES
Avant taxes

PROGRAMMES	UNITÉ	
1. Art préscolaire / art et musique	60 min.	9,20 \$
2. Jeunes artistes	60 min	9,45 \$
3. Théâtre jeunesse	60 min	9,70 \$
4. Cours culturels pour adultes (incluant bibliothèque)	60 min	9,95 \$
5. Spectacles pour enfants	événement	5,00 \$-15,00 \$
6. Spectacles pour adultes	événement	5,00 \$-25,00 \$
7. Sports préscolaires	45 min.	8,00 \$
8. Mise en forme pour jeunes	60 min	8,50 \$
9. Patinage pour préscolaire et ados	30 min	9,00 \$
10. Patinage pour préscolaire et ados	45 min.	10,00 \$
11. Gardiens avertis	cours	50,00 \$-75,00 \$
12. Mise en forme pour adultes	60 min	8,50, \$
13. Mise en forme spécialisée pour adultes	60 min	9,00 \$
14. Golf	60 min.	15,00 \$
15. Patinage adulte	30 min	9,50 \$
16. Patinage adulte	45 min.	11,25 \$
17. Yoga pour adultes	60 min	8,50 \$
18. Natation Voie Olympique débutant, blanc, jaune, vert et rouge	30 min.	7,65 \$
19. Natation Voie Olympique bleu, bronze, argent et or	45 min	8,80 \$
20. Natation pour ados	45 min.	8,80 \$
21. Natation pour ados	30 min	7,65 \$
22. Natation pour adulte	30 min	7,85 \$
23. Cours de natation privé – enfant	30 min	33,10 \$
24. Cours de natation privé – adulte	30 min	33,10 \$
25. Aquaforme	45 min.	9,95 \$
26. Aquacarte	semaine	23,15 \$
27. Médaille de bronze	cours	0 \$ *
28. Croix de bronze	cours	0 \$ *
29. Sauveteur national	cours	0 \$ *
30. Secourisme standard (RCR, premiers soins)	cours	80,00 \$ – 120,00 \$
31. Secourisme pour sauveteurs	cours	0 \$ *
32. Terrains de jeux	Été / semaine	50,00 \$ - 225,000 \$
33. Camp de jour – Centre récréatif	semaine	235,00 \$
34. Camp aventure – Chalets de parcs	semaine	220,00 \$
35. Camp spécialisé	semaine	290,00 \$
36. Moniteur en formation	cours	70,00 \$-170,00 \$
37. Sortie camp d'été	excursion	5,00 \$-25,00 \$
38. Garderies – Camps d'été	variable	18,00 \$ - 42,00 \$
39. Atelier ou activité spéciale (activités pour aînés et bibliothèque)	Atelier	2,00 \$-100,00 \$
40. Forfait Fête d'enfants (salle + activité publique)	180 min	175,00 \$-350,00 \$
41. Frais d'annulation - Camp de jour (enfant / semaine)	avant sem.1 ^{er} juin	25,00 \$
42. Frais d'annulation - Camp de jour (enfants / semaine)	Après 1 ^{er} juin	50 % du montant
43. Frais d'annulation	cours	25,00 \$
44. Requalification – Sauveteur National	Cours	80 \$ à 120 \$

- Notes :
- Aîné Beaconsfield (60+) Rabais aînés (- 50 %) ***
 - Aîné non-résident (60+) : Taux résident adulte
 - Non-résident: 125 %
 - Employé résident : (-33.3 %)
 - Employé non-résident : (-16.25 %)

*Selon la subvention accordée, les cours de sauvetage sont maintenant gratuits

***Le rabais aîné est uniquement applicable aux cours et non à une activité spéciale (ex : ateliers, spectacles, etc.)



TABLEAU 11
TARIFS DES COMMANDITAIRES POUR LES ÉVÉNEMENTS
Taxes incluses (si applicable)

COMMANDITAIRES D'ÉVÉNEMENTS	UNITÉ	
Ami	événement	200 \$-499 \$
Niveau Bronze	événement	500 \$-999 \$
Niveau Argent	événement	1000 \$- 999 \$
Niveau Or	événement	3000 \$-4999 \$
Niveau Platine	événement	5000 \$ +
SÉRIES CULTURELLES	UNITÉ	
Culturel général	événement	1000 \$ - 2000 \$
Culture général	série	3000 \$-10000 \$
Publicité dans la brochure	publicité	500-1000 \$

TABLEAU 12
ENVIRONNEMENT
Taxes incluses (si applicable)

ITEMS	UNITÉ	
Composteurs	chacun	30 \$
Barils de pluie	chacun	40 \$
Composteur de comptoir	chacun	7 \$

TABLEAU 13
TARIFS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
Taxes incluses (si applicable)

ITEMS	UNITÉ	
Frais – vente / présentoir / exposition	location d'équipement	10 \$ - 25 \$
Frais – vente / présentoir / exposition	emplacement	10 \$ - 30 \$
Événements spéciaux – biblio et culture	chacun	2 \$-30 \$
Événements spéciaux – activités, jeux et maquillage d'enfants	chacun	0 \$-10 \$
Événements spéciaux – vente de nourriture et boissons	chacun	1 \$ à 20 \$
Camping communautaire	par tente	25 \$
Centre récréatif - préposé à la réception	par événement	25 \$
Centre récréatif - frais de nettoyage	par événement	100 \$ - 250 \$
Centre récréatif - gardien de sécurité	par événement	30 \$ - 50 \$

TABLEAU 14
TARIFS DE LOCATION D'ESPACE POUR EMBARCATIONS NAUTIQUES LÉGÈRES
Taxes incluses

USAGER	DESCRIPTION	TARIF
Résident de Beaconsfield uniquement	Location d'espace pour embarcations nautiques légères sur support (à l'exception des pédalos) au parc Centennial	60 \$/période estivale

TABLEAU 15
PASSEPORT CITOYEN NUMÉRIQUE BCITI
Taxes en sus

MEMBRE	
Passeport citoyen BCITI (papier et numérique)	gratuit
Passeport citoyen BCITI (plastifiée)	10 \$
Renouvellement ou remplacement du passeport citoyen BCITI (plastifiée)	10 \$



ANNEXE B

GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES
Tarif horaire des équipements

Base tarif 2021

Classe	Nom de l'équipement	Taux horaires (\$)
128A	Camionnette 4 roues - 8 cylindres - 4 portes	20,49 \$
129	Camionnette tracteur 4 roues - 8 cylindres - 2 portes	20,88 \$
134	Auto compacte - 4 cylindres	10,90 \$
151	Auto C.E.	27,93 \$
178A	Fourgonnette - 8 cylindres	14,87 \$
178B	Fourgonnette vitrée - avec passagers	15,47 \$
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	13,05 \$
212A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV – 6 passagers	13,67 \$
217A	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV – régulier	22,13 \$
217B	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - régulier 115 V	25,41\$
217C	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - h.h.	26,39 \$
224	Camion 10001 à 14000 lbs PBV - B.B. - 6 passagers	27,83 \$
227E	Fourgon 10001 à 14000 lbs PBV - patrouille	39,64 \$
234	Camion 14001 à 16500 lbs - 6 passagers	25,29 \$
237B	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - 115 V	39,64 \$
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	39,64 \$
247	Camion 16501 à 19500 lbs PBV - B.F.	26,11 \$
283A	Camion 30001 à 33000 lbs PBV - B.B.	49,18 \$
286	Camion 30001 lbs PBV et plus, grue, treuil	63,78 \$
293	Camion 33000 lbs PBV et plus, B.B.	60,08 \$
296	Camion 33000 lbs PBV et plus, grue légère	70,76 \$
299	Camion tracteur, 33000 lbs PBV et plus	54,29 \$
309	Camion écurveur d'égout	111,04 \$
319	Camion vide-puisard (Vector)	74,69 \$
387	Unité mobile d'entretien mécanique	64,40 \$
414	Tracteur sur roues 65 à 100 H.P.	30,25 \$
433	Chargeur sur roues 1 à 1 1/2 v.c.	42,46 \$
435	Chargeur sur roues 2 à 2 1/2 v.c.	64,76 \$
439	Chargeur sur roues 7 v.c.	281,27 \$
451A	Excavatrice sur roues	56,01 \$
451B	Excavatrice avec marteau piqueur	107,67 \$
478A	Profileuse à asphalte - 24000 lbs	174,30 \$
481B	Rouleau motorisé - (moins de 2 tonnes) B vibreur	12,81 \$
484	Rouleau motorisé - 6 à 8 tonnes	43,97 \$